



CONSEIL MUNICIPAL DU MAZET SAINT-VOY

12 JUIN 2020

Jurés d'Assises :

Tirage au sort des nouveaux jurés :

Mr BROUTY Gilbert : 7, Chemin des Barbelottes
Mr JOUVE Allain : 3, Rue du Lizieux
Mr JAHIER Laurent : Les Babets.

Election d'un conseiller municipal délégué :

Domaines d'intervention :

Culture (en relation avec l'association Calibert), camping, communication (bulletin municipal, sites...
Pierre SUCHÈRE est élu à l'unanimité.

Transfert de compétence IRVE:

Un schéma directeur a été établi par le SDE en partenariat avec le département et la région pour le déploiement de bornes de recharges pour véhicules électriques. Le Mazet ne fait pas partie des communes retenues. Toutefois compte tenu que le SDE envisage un déploiement complémentaire, que certaines communes retenues peuvent ne pas donner suite, le conseil propose de poser la candidature de la commune du Mazet à l'installation d'une borne de rechargement accéléré. Dans cette optique il vote à l'unanimité le transfert de compétence au Syndicat départemental des énergies de la Hte-Loire.

Nominations de délégués à différents syndicats:

Après présentation du rôle des différents syndicats, le Conseil désigne à l'unanimité :

Sipep : Hebert MASSE, Lucien ROUX. Suppléants : David GENEST, Gilbert RUEL

Syndicat du Lizieux : Alain DEBARD, Pierre SUCHÈRE.

Syndicat des carnivores errants : Lucien ROUX, David GENEST

Syndicat de gestion des eaux du Velay : Lucien ROUX. Suppléant : Pascal RIOU

Déclassement chemin rural à Salette et échanges :

Le nouveau pont de Salettes ne se trouve pas exactement à l'emplacement de l'ancien, de ce fait le conseil vote à l'unanimité le déclassement de l'ancienne parcelle communale 2020 et approuve l'échange avec un terrain privé.

Délégation au Maire :

Le conseil vote à l'unanimité une délégation au Maire afin de pouvoir ester en justice pour tous les litiges inférieurs à 100 000 euros.

Autorisation de poursuite trésorerie :

Le Conseil vote à l'unanimité une autorisation permanente donnée au Trésorier afin de pouvoir récupérer dettes et impayés.

Reconduction ligne de Crédit :

Le Conseil décide à l'unanimité la reconduction de la ligne de crédit de 200 000 euros auprès de la Caisse d'épargne aux mêmes conditions (taux fixe de 0,99%, frais de dossier 0,20%, commission de non utilisation : 0,25%).

Indemnité Comptable Public

Le Conseil accepte le versement d'une Indemnité pour le Comptable Public..

Attribution Marché Public Renforcement Conduite d'Eau :

La Commission d'appel d'offres s'est réunie et après discussion propose d'attribuer le marché à l'entreprise **ROUSSET/BOUCHARDON** pour le remplacement de la canalisation allant de la Petite Roche à la Zone artisanale, remplacement rendu nécessaire par la pose obligatoire d'une borne à incendie à hauteur du Centre de Vacances de la Costette demandant un renforcement du réseau.

Subvention :

Certaines compagnies culturelles ont subi des pertes importantes liées à l'engagement de dépenses pour la préparation de spectacles qui n'ont pu être joués en raison des conditions sanitaires du printemps.

C'est le cas de la compagnie *Se Non e vero* qui organise le Festival *Après la neige* en mai et demande une aide exceptionnelle correspondant à 20% de la subvention votée par la précédente municipalité.

Accord du Conseil au vu du bilan financier fourni par l'Association.

Point sur la situation de l'école :

50 élèves sur 91 la fréquentent actuellement. Le protocole sanitaire a impliqué une participation plus importante du personnel communal et le renfort en personnel octroyé par la mairie a été bien apprécié. A la rentrée les effectifs seront en hausse.

Point sur la halle Fermière :

Une meilleure articulation vente produits fermiers/animation touristique est à réfléchir. Un écran mettant en avant les atouts touristiques du territoire sera placé face aux visiteurs, un nouveau panneau d'affichage sera installé sur le parking. Une personne recrutée par l'Office de Tourisme Intercommunal sera présente dès juillet pour animer le point d'information.

Annonce passage déchèterie mobile :

LE MAZET ST VOY

Z.A de la Mion

Samedi 11 juillet

De 9h00 à 16h00

Samedi 29 août

De 9h00 à 16h00

Pour quels déchets : **La ferraille, les encombrants, l'électroménager, le carton, le plastique...**

Pas d'ordures ménagères, de gravats, de déchets verts , de déchets professionnels et agricoles, de pneus.